

Mardi 5 avril 1955.

Participation d'avions
militaires étrangers à
des manifestations publiques
d'aviation en 1955.

Département des postes et des chemins de fer. Proposition du
28 février 1955 (annexe).

Département politique. Rapport joint du 9 mars 1955 (annexe).

Département des postes et des chemins de fer. Avis du 17 mars
1955 (annexe).

Département militaire. Rapport joint du 29 mars 1955 (adhésion).

Après délibération le Conseil adopte la proposition du département des postes et des chemins de fer sous réserve des restrictions indiquées dans le rapport joint du département politique.

Il

d é c i d e

par conséquent:

L'office fédéral de l'air est autorisé à donner une suite favorable à la demande conjointe de l'Aéro-Club de Suisse et de l'Avia concernant la participation de prototypes d'avions militaires étrangers et de patrouilles militaires spéciales aux manifestations aéronautiques internationales qui seront organisées le 12 juin 1955 à Genève-Cointrin et les 27 et 28 août à Zurich-Kloten, pourvu que la participation soit limitée à des prototypes d'avions militaires rapides et, le cas échéant, à des petits groupes faisant des démonstrations d'acrobatie aérienne.

Extrait du procès-verbal au département des postes et des chemins de fer à son intention et pour l'office fédéral de l'air (4), au département politique et au département militaire.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

F. Weller